



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 06/12/2022
Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)	Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°136-2022 – Finances**  
**Subvention exceptionnelle ADMR Prayssas**
*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 16/12/2022*  
*Publication : 16/12/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine					X	
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X		X	<i>Départ à 19h</i> <i>Pouvoir à F. CASTELL (avant délib. 113-2022)</i>		
	ORLIAC Dominique	X			<i>Départ à 19h (avant délib. 113-2022)</i>		
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			<i>Départ à 20h (avant délib. 120-2022)</i>		
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe						X
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J.-Pierre					X
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X		Suppléée par GHILARDI Stéphanie	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h45	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUVILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		X		Suppléé par GINDRE Olivier	
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39			4 3

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

**Délibération n°136-2022 – Finances**  
**Subvention exceptionnelle ADMR Prayssas**

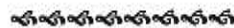
*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Préfecture : 16/12/2022*  
*Publication : 16/12/2022*

#### Exposé des motifs :

Considérant l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste à la Maison de Santé de Prayssas, il est demandé à l'ADMR locataire depuis son ouverture de quitter les locaux afin de permettre l'aménagement d'un cabinet médical supplémentaire.

Par courrier reçu le 31/10/22, l'ADMR fait part de son accord et nous informe qu'elle déménagera dans un nouveau local sur le village de Prayssas début 2023.

L'ADMR sollicite une aide exceptionnelle de la Communauté de communes d'un montant de 2 538 € pour couvrir les frais occasionnés par ce déménagement, à savoir le déménagement lui-même, le transbordement du copieur et du matériel informatique, et le démontage et remontage des placards.



**Vu** le Code Général des collectivités territoriales

**Vu** les statuts de la Communauté de communes

**Considérant** l'avis favorable de la commune de Prayssas

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*36 Voix pour- 0 Voix contre - 0 Abstention*

- Valide** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2538 € à l'ADMR intercommunale du canton de Prayssas afin de couvrir ses frais déménagements permettant de libérer un local pour l'accueil d'un nouveau médecin à la Maison de Santé de Prayssas.
- Dit** que les crédits seront prévus au BP 2023.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



Le secrétaire de séance,  
José ARMAND

